



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

DOSSIER

www.toutsurlenvironnement.fr,

premier portail d'accès à toute

l'information publique

environnementale en ligne

16 avril 2010

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer



**Présent
pour
l'avenir**

Contacts presse :

Service de presse du ministère

01 40 81 18 07

Sommaire

- www.toutsurlenvironnement.fr, le portail de l'information publique environnementale
 - Un outil pour tous
 - L'état des référencements
 - Les organismes contributeurs du portail environnemental
- Le BRGM et l'ADEME, les maîtres d'œuvre partenaires du portail de l'information publique environnementale

Annexes

- La convention d'Aarhus
- La charte du portail de l'information publique environnementale
- La gouvernance
 - Rôle et composition du comité de pilotage
 - Rôle et composition du comité éditorial
- Les organismes impliqués dans la réalisation du portail de l'information publique environnementale

www.toutsurlenvironnement.fr

le portail de l'information publique environnementale

Créé sous l'impulsion du Grenelle Environnement et dans le respect de la convention d'Aarhus, ce portail repose sur un travail collaboratif important entre le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) au sein du ministère du Développement durable, maître d'ouvrage, et plusieurs établissements publics : l'ADEME, le BRGM, l'INERIS, l'Afsset et le LNE. Dans le cadre du Comité Opérationnel 21 du Grenelle Environnement, ils ont mis en commun leurs compétences pour organiser les parties « technique » et « contenu » du portail.

Porte d'entrée unique vers une information plurielle, www.toutsurlenvironnement.fr est un projet original et ambitieux.

Original car sa vocation n'est pas de créer un site supplémentaire dans la galaxie des sites environnementaux, mais bien de **tisser une toile**. Le projet naît d'un constat simple : beaucoup d'informations concernant l'environnement sont mises en ligne par les organismes publics. Dispersées sur le web, peu visibles dans le flot des sites sur le sujet, elles restent peu accessibles au citoyen soucieux de s'informer.

www.toutsurlenvironnement.fr offre un panorama inédit sur le thème de l'environnement. Nature et biodiversité, air, eau, urbanisme, changement climatique, environnement et santé, consommation, énergie, déchets, transports... toutes les thématiques sont abordées pour répondre aux questions les plus variées des internautes. Ainsi, citoyens, acteurs du débat public, entreprises, enseignants, chercheurs, médias... peuvent facilement accéder, via un site unique, aux pages des sites publics qui les intéressent.

Ambitieux, car l'objectif de www.toutsurlenvironnement.fr est d'offrir une porte d'entrée vers l'ensemble des informations publiques concernant l'environnement. www.toutsurlenvironnement.fr est en perpétuelle croissance, toujours à la recherche de nombreux contributeurs. Il se positionne comme le lieu de centralisation des ressources de l'information publique environnementale. Après 9 mois d'existence, il affiche d'ores-et-déjà des chiffres enthousiasmants : **pas moins de 20 670 références, et plus de 150 organismes publics contributeurs**.

Une transparence exemplaire

Un outil de mise à disposition de l'information publique exige une gouvernance exemplaire. C'est pourquoi le portail repose sur la **collaboration, dans chacune de ses instances, des organismes publics et des représentants de la société civile**. Le comité de pilotage et le comité éditorial de www.toutsurlenvironnement.fr sont composés de membres d'ONG, de collectivités territoriales, d'établissements publics et de ministères.

Cette collaboration est la **garantie du principe de neutralité** inscrit dans sa charte : aucune ressource n'est filtrée ou privilégiée. Chaque contributeur est ainsi libre de mettre à disposition au travers du portail toutes les informations environnementales en sa possession sous réserve qu'elles respectent le périmètre thématique du portail. Les services publics adhérents proposent en toute liberté et responsabilité leurs informations, ce qui assure la diversité des points de vue.

Les adhérents du portail : les autorités publiques

Toutes les autorités publiques soumises à l'obligation de mise à disposition des informations environnementales, telle que définie par la convention d'Aarhus et l'article L. 124-3 du code de l'environnement, peuvent adhérer au portail :

- l'État et ses services (ministères, administrations centrales, services déconcentrés,...) ;
- les collectivités territoriales ainsi que leurs groupements (régions, départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale,...) ;
- les établissements publics (agences de l'eau, parcs nationaux, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, BRGM, ADEME, INERIS, AFSSET...) ;
- les acteurs de droit privé, chargés d'une mission de service public en rapport avec l'environnement (concessionnaires de service public, délégataires de service public, ...).

Le portail n'offre pas d'accès aux informations en provenance d'organismes privés, ni d'Organisations Non Gouvernementales (en dehors des informations liées à la réalisation d'une mission de service public de l'environnement).



Un outil pour tous

Faciliter l'accès à l'information, c'est d'abord l'organiser. La plus value de www.toutsurenvironnement.fr est de fournir un outil de recherche de l'information, rapide et facile d'utilisation, grâce à son classement par thématiques environnementales, par territoire et la possibilité de filtrer par critère. Que l'on soit novice ou citoyen averti, le portail offre des solutions de navigation adaptées à chacun.

4 niveaux de lecture destinés à 4 types de publics :

- Scolaire ;
- Citoyen ;
- Professionnel ;
- Expert.

Pour trouver une information spécifique dans cette profusion de documents, **l'internaute dispose d'une recherche par mots-clés, par territoire administratif (région ou département) et surtout par grandes thématiques environnementales.** Ces thèmes sont regroupés sous 3 entrées génériques :

- « Milieux et environnement » ;
- « Vos préoccupations » ;
- « Les secteurs d'activité ».

Une fois les premiers résultats affichés, ceux-ci peuvent être filtrés selon d'autres critères, par exemple selon **la nature des ressources mises à disposition, les niveaux de lecture, le territoire, les mots-clés, les questions pré-définies ...**

Le portail propose à la fois des informations répondant aux besoins des professionnels, grâce à la mobilisation de ressources importantes venant d'acteurs publics de référence, mais aussi **des informations adaptées aux attentes du grand public**, en particulier à travers les niveaux de lecture scolaire et citoyen, ou dans le thème « vos préoccupations ». L'entrée par département ou région permet de trouver une part toujours croissante d'informations portant sur le territoire de proximité. Dans chaque thème, l'entrée « Vos questions » offre des réponses à des questions aussi variées que « Comment réduire mes émissions de gaz à effet de serre ? » ou « Comment connaître la qualité des eaux de baignade ? ».

L'état des référencements

20 670 ressources mises à disposition sur le portail

Nombre de ressources par thème :

Milieu	Vos préoccupations	Secteurs d'activité
<ul style="list-style-type: none"> Nature et biodiversité (2 173) Air et atmosphère (2 348) Eaux (9 508) Sols et sous-sols (1 210) Urbanisme et paysages (1 067) 	<ul style="list-style-type: none"> Ma consommation (1 805) Changement climatique (893) Environnement et santé (2 547) Pollutions et nuisances (4 111) Risques naturels et industriels (4 742) Epuisement des ressources (1 412) 	<ul style="list-style-type: none"> Etat et collectivités territoriales (2 217) Agriculture et pêche (1 246) Industries et entreprises (1 549) Energie (1 857) Transports (1 286) Construction (656) Tourisme (140) Déchets (1 350) Secteur de l'environnement (704)

Nature des documents	Niveaux de lecture
<ul style="list-style-type: none"> Documents (15 441) Pages Internet (3 478) Couches d'information géographique (968) Bases de données (400) Ressources juridiques (315) Multimédia (305) Tableaux de données (251) Logiciels (12) 	<ul style="list-style-type: none"> Scolaires (532) Citoyens (5 066) Professionnels (18 122) Experts (15 073)



Les organismes contributeurs du portail environnemental

<ul style="list-style-type: none"> - ADEME - Afsset - AFNOR - Ecolabels - Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales des Landes (ADACL) *1 - Agences de l'eau *3 - Agence des aires marines protégées - Agence Nationale des Fréquences - Andra - Aria - Association SIG-LR *1 - Atmo France et AASQA - BRGM - Buld'air - Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) *2 - Cedre - Cemagref - Centre d'information et de Documentation sur le bruit - Centre d'information sur les risques majeurs en région Paca - Centre Scientifique et Technique du Bâtiment - Certu - Cete Normandie Centre *1 - Cetmef - Comité 21 - Communauté de communes de Cherbourg *1 - Communauté Urbaine de Bordeaux *1 - Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) *1 - Conseil régional de Champagne-Ardenne - Conseil régional du Limousin - Conseil régional de Rhône-Alpes - Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie *1 - CRIGE PACA *1 - DATAR/DIACT - DREAL-DIREN-DRIRE-DRE - Ecolabels – AFNOR - Ecole des mines d'Albi - Effinergie - Epamarne-Epafrance - GIP Bretagne environnement - IFP - Ifremer *1-2-3 - IGN *1 	<ul style="list-style-type: none"> - Institut national du cancer (INCa) *2 - INERIS - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) *2 - Institut national de la recherche médicale (Inserm) *2 - Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France *1 - Institut de veille sanitaire *2 - Inventaire Forestier National - IRSN - L'institut des Risques Majeurs (IRMa) - LNE (Laboratoire National d'Effets) - Météo-France *2 - Ministère en charge de l'Agriculture - Ministère en charge du Développement Durable - Ministère en charge de la Recherche *2 - Ministère en charge de la Santé *2 - Ministère en charge du Travail *2 - Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) - Office International de l'Eau (OIEAU) *3 - Offices de l'eau *3 - Onema - ORE Poitou Charentes - Portail "documents techniques sur l'eau" - Portail Santé-Environnement-Travail - Préfecture de Région Pays de la Loire *1 - PRÉV'AIR - Registre des Emissions Polluantes *1 - Réserve naturelle nationale de Camargue - Système d'information documentaire de l'environnement (SIDE) - Université virtuelle Environnement et développement durable (Uved) - Ville d'Auxerre - Ville de Marseille - Ville de Nice *1 - Ville d'Orléans - Voies Navigables de France *1
--	---

Ressources ne provenant que d'un portail : *1 Géoportail-Géocatalogue ; *2 Portail Santé-Environnement-Travail ; *3 Portail "documents techniques sur l'eau"

**Le BRGM et l'ADEME,
les maîtres d'œuvre partenaires
du Portail de l'information publique environnementale**



L'ADEME ouvre grand la porte du développement durable !

Depuis ses débuts, l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'Agence met son expertise à la disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public. Elle les aide notamment à financer leurs projets dans cinq domaines : gestion des déchets, préservation des sols, efficacité énergétique et énergies renouvelables, qualité de l'air, lutte contre le bruit.

En tant qu'animateur de réseaux scientifiques et techniques, l'Agence est aussi l'un des principaux producteurs d'informations environnementales aujourd'hui en France. La diffusion de ces connaissances constitue pour elle un enjeu majeur, elle se donne pour objectif de **sensibiliser le grand public à l'environnement**.

Sa connaissance approfondie des principaux enjeux environnementaux désigne tout naturellement l'ADEME comme un des acteurs clés du Grenelle de l'environnement, particulièrement bien placé pour contribuer à l'élaboration du **portail de l'information publique environnementale**.

L'ADEME a participé à plusieurs étapes du processus de création :

- Appui à la maîtrise d'ouvrage pour la définition de la politique générale du portail,
- Evaluation de la satisfaction des publics et recommandations concernant les évolutions,
- Appui à la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du réseau des organismes publics adhérents,
- Coordination des groupes de travail sur la partie « contenu » :
 - Groupe « Organisation du contenu » : définition de l'arborescence thématique et des éléments de navigation annexes (en collaboration avec l'Afsset),
 - Groupe « Sémantique » : définition des métadonnées nécessaires à la description des ressources (en collaboration avec l'INERIS),
 - Groupe « Charte graphique » : définition de l'ergonomie et création graphique (en collaboration avec l'INERIS et le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer).

L'ADEME, source d'informations environnementales

L'ADEME ne s'est pas uniquement impliquée dans la réalisation du portail, elle a également fourni de nombreux contenus environnementaux. En effet, pas moins de 29 sites web ont été mis à disposition par l'Agence. Ces différents sites ciblent les **professionnels** (« Bilan carbone », « Plan de Déplacements Entreprise »), les **experts** (« SINOE », « Réglementation Thermique Bâtiment »), et bien sûr, les **citoyens** (« Faisons-vite, ça chauffe », « Réduisons nos déchets, ça déborde »).

Parmi les sites à destination du grand public, « Ecocitoyens » et « M'taterre » prodiguent des conseils pratiques pour apprendre aux citoyens à réduire leur impact environnemental grâce à des gestes simples à adopter au quotidien. De nombreux autres sites rejoindront le portail de l'information publique environnementale dans l'avenir.

Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Le BRGM, maître d'œuvre technique du portail "Tout sur l'environnement"

Le BRGM, placé sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer est l'établissement public de référence dans le domaine des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Il remplit quatre missions : recherche scientifique, appui aux politiques publiques, coopération internationale et sécurité minière. Ses activités de recherche et d'expertise s'exercent dans 10 domaines thématiques : cartographie géologique, ressources minérales, géothermie, eau, après-mine, risques naturels, sols pollués et déchets, métrologie, stockage géologique du CO₂, systèmes d'information. www.brgm.fr

C'est son expérience dans le domaine de l'architecture, la gestion et la diffusion des informations géologiques et géo-environnementales qui vaut au BRGM de se voir confier la conception de ce portail, sa réalisation, son fonctionnement et son hébergement en tant que maître d'œuvre technique, conformément aux missions et aux orientations confiées dans le cadre de son contrat quadriennal 2009-2012, qui a été signé par Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer,.

Sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, le BRGM apporte ses compétences en matière de systèmes d'information portant sur l'environnement et mobilise un savoir-faire en termes d'interopérabilité, de catalogage et de mise en œuvre de moteurs de recherche dédiés aux domaines de l'environnement.

L'approche se veut thématique. Elle offre à l'internaute la possibilité d'accéder à toutes les informations environnementales publiques sur un sujet donné après inventaire, indexation, description et catalogage, et ce quels qu'en soient la forme ou le support : cartes, photos, graphiques, éléments statistiques, lois, directives environnementales,... Ce portail internet - en l'occurrence ce « portail de portails », ou « méta-portail » - donne aux citoyens et à tous ceux auxquels la connaissance environnementale est utile, un accès rapide et en ligne aux ressources publiques via un moteur de recherche dédié aux domaines de l'environnement.

Le BRGM intervient aussi au double titre de diffuseur et fournisseur de données. Il contribue depuis le démarrage du portail à une part importante des contenus. En effet de par ses missions le BRGM produit, gère et diffuse de nombreuses informations environnementales au travers de ses rapports de services publics et de ses banques de données sur les eaux souterraines, les mouvements de terrain, les anciens sites industriels, les ouvrages et forages, l'aléa retrait gonflement et la géologie par exemple. Chacune de ces thématiques est accessible au travers de sites internet dédiés et d'InfoTerre, le Système d'Information Géographique (SIG) en ligne du BRGM. Le BRGM apporte par ailleurs l'accès aux contenus du Géocatalogue dont il a la charge : le catalogue national des données publiques géoréférencées répondant aux attentes de la directive européenne INSPIRE.

Contact :

Laurence Guillemain – Attachée de Presse,

Tél. : 02 38 64 39 76, courriel : l.guillemain@brgm.fr

Jean-Marc Trouillard – Chef du service Systèmes et Technologies de l'Information,

Tél. : 02 38 64 35 15, courriel : jm.trouillard@brgm.fr

Pierre Lagarde – Chef de projet Systèmes d'information,

Tél. : 02 38 64 35 15, courriel : p.lagarde@brgm.fr



ANNEXES

La Convention d'Aarhus

Les dispositions concernant l'information du public ont été confortées par la convention d'Aarhus signée le 25 juin 1998 au Danemark par 42 États.

Adoptée en application de l'article 10 de la déclaration de Rio pour la région Europe de la Commission économique des Nations Unies, **la convention d'Aarhus consacre trois droits fondamentaux pour les citoyens et les associations qui les représentent :**

- **développer l'accès du public à l'information détenue par les autorités publiques**, en prévoyant notamment une obligation d'accès à ces informations et une diffusion des informations par mise progressive sur Internet.

- **favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement**. Il est notamment prévu d'encourager la participation du public dès le début d'une procédure ou d'un projet, « c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence ». Le résultat de sa participation doit être pris en considération dans la décision finale, laquelle doit faire également l'objet d'une information.

- **étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information**

La France s'est engagée, en tant que signataire directe, dans la transcription des principes d'Aarhus. La convention d'Aarhus, approuvée par la loi n°2002-285 de février 2002 puis annexée au décret de publication du 12 septembre 2002*, est donc entrée en vigueur le 6 octobre 2002.

Cette convention internationale contient des dispositions ayant un effet direct pour le citoyen :

1. En matière de droit à l'information, le délai de réponse au demandeur est d'un mois. L'accès à un document peut être refusé selon une liste limitative de secrets définie par la loi en prenant en compte l'intérêt de la diffusion. La commission d'accès aux documents administratifs (CADA) est l'autorité indépendante compétente pour l'application du premier pilier de la convention.

2. La convention fait participer le public au processus décisionnel par sa consultation très en amont de la décision, par exemple en France avec la commission du débat public, ou d'autres modalités.

**Décret n 2002-1187 du 12/09/02 portant publication de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ensemble deux annexes), faite à Aarhus le 25 juin 1998*

Charte du portail de l'information publique environnementale

La charte du portail a été rédigée par le Comité Opérationnel 21, réuni dans le cadre du Grenelle. Elle fixe les relations entre le portail et les organismes ou portails qui y adhèrent. Elle rappelle le périmètre Aarhus du portail et ses principes de neutralité vis-à-vis des adhérents.

Cette charte définit les droits et devoirs des acteurs du portail de l'information publique environnementale :

- modalités de pilotage
- modes d'adhésion
- modalité de référencement
- engagement du maître d'ouvrage
- engagement de l'adhérent
- déontologie et bonnes pratiques

Outre l'organisation du pilotage du portail, il est spécifié que :

- la **décision d'adhérer** au portail, comme le choix des ressources que les autorités publiques décident de référencer sur ce portail, sont de la responsabilité pleine et entière des adhérents.

- l'adhérent peut référencer dans le portail ses ressources, si ces dernières sont **accessibles gratuitement sur Internet** sur ses propres sites et portails.

- l'adhérent a la **responsabilité pleine et entière** de la pertinence scientifique et technique des ressources proposées sur le portail.

- l'adhérent jouit des **droits de propriété intellectuelle** existants sur ses ressources.

- le portail respecte une **parfaite neutralité éditoriale vis à vis des adhérents**. En particulier, la sélection et le classement affiché seront effectués sans privilégier tel ou tel adhérent, et les méthodes de classement seront documentées. Le renvoi sur le site indiqué par l'adhérent ouvre le site de l'adhérent en respectant sa mise en forme, dans une nouvelle fenêtre.

- les personnes en charge du secrétariat permanent du portail peuvent contrôler la pérennité des liens, la pertinence du référencement de ressources vis-à-vis des **règles de référencement édictées par le Comité éditorial**.

La gouvernance :

rôle et organisation du comité de pilotage

Fonctions du comité de pilotage du portail

Le comité de pilotage a pour rôle principal le pilotage du portail de l'environnement, tel que défini dans la loi Grenelle, à savoir « un portail aidant l'internaute à accéder aux informations environnementales détenues par les autorités publiques ou à participer, le cas échéant, à l'élaboration de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ». Il intervient donc pour les deux volets du portail Grenelle, donc sur les deux premiers piliers de la convention d'Aarhus.

Pour cela, il valide la composition des structures de suivi des projets techniques dépendant de son champ d'action, à savoir la composition de l'actuel comité éditorial du portail de l'information publique de l'environnement, et celle du futur groupe de travail sur le second pilier du portail, évoqué dans la loi Grenelle.

Il se prononce sur les principes des projets d'évolution des portails : orientations générales des évolutions, principes stratégiques à retenir (en dehors des choix techniques)...

Il veille à la cohérence des choix organisationnels, rédactionnels, et de la charte, vis-à-vis des objectifs visés par les engagements du Grenelle environnement, et vis-à-vis des principes de la convention d'Aarhus. Dans ce cadre, il valide les chartes des adhérents, ainsi que leurs évolutions.

Enfin le comité éditorial lui rend compte de la vie du portail et des projets d'évolution, des relations avec les adhérents, et des avis émanant des internautes.

Il peut s'autosaisir de sujets en lien avec le portail.

Organisation du comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an, sous la présidence du commissariat général au développement durable.

Il comprend des représentants des 5 parties prenantes du Grenelle, à savoir l'Etat (représenté par des directions des ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture et de la santé, la commission d'accès aux documents administratifs (CADA)), les collectivités (représentants de l'AMF, ADF, ARF, ADCF et Acuf), les ONG (FNH, FNE, LPO, WWF), les syndicats de salariés (CGT-FO, CGT, CFDT) et les employeurs (Medef, CGPME et FNSEA).

La gouvernance :

rôle et composition du comité éditorial

Fonctions du comité éditorial du portail de l'information publique environnementale

Il donne son avis sur la partie éditoriale du portail, qu'il s'agisse des contenus d'information propres au portail (en dehors des informations proposées sous forme de liens par les adhérents sur leurs sites Internet publics), que de la charte graphique, des listes de thèmes et de l'ergonomie.

Il suit la mise en œuvre des projets d'évolution du portail, et valide les choix réalisés, en conformité avec les orientations générales des évolutions et les principes stratégiques définis par le comité de pilotage.

Il définit les règles précisant les ressources attendues ou non souhaitées sur le portail. Ces règles sont publiées sur le portail. Il analyse les demandes d'adhésion ou de référencement posant problème vis à vis des règles régissant le portail. En cas de problème sur la pertinence d'un référencement, et si une solution ne peut être trouvée entre l'adhérent et le secrétariat du portail, le Comité éditorial peut être saisi.

Il est force de proposition auprès du comité de pilotage stratégique. Pour cela il débat des remontées de remarques des adhérents et des internautes, et propose les solutions à apporter à ces questions, en matière d'évolution du portail.

Organisation du comité éditorial

Le comité de pilotage se réunit 3 à 5 fois par an, selon les besoins. Il est présidé par le directeur du SOeS.

Il comprend des représentants de 3 des 5 parties prenantes du Grenelle, à savoir l'Etat, (DG du ministère de l'environnement, ministère de l'agriculture, ministère de la Santé, fédération des Asqua, BRGM, ADEME, Afsset, INERIS, LNE, Onéma, INVS) par les collectivités (AMF, ADF, ARF, AITF) et les ONG (FNE et WWF).

Les organismes impliqués dans la réalisation du portail de l'information publique environnementale

L'Afsset et le portail www.toutsurlenvironnement.fr

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle des ministres en charge de l'environnement, de la santé et du travail.

L'Agence a été placée au cœur du dispositif d'information et d'expertise scientifique sur la santé et l'environnement, ainsi que la santé au travail.

Dans le but d'assurer la protection de la santé humaine, l'agence a pour principales missions :

- de contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans les domaines de l'environnement et du travail, en évaluant les risques qu'ils peuvent comporter ;
- de réaliser ou faire procéder à toute expertise, analyse ou étude nécessaire, en prenant appui sur les services et établissements publics ou tout autre organisme compétent
- de fournir aux autorités toutes les informations sur les risques sanitaires, et les conseils nécessaires à l'élaboration de dispositions législatives et réglementaires ;
- d'exercer une veille scientifique et de mettre en œuvre des programmes de recherche dans les domaines de sa compétence ;
- de contribuer à l'information, à la formation et à la diffusion d'une documentation scientifique et technique ainsi qu'au débat public sur la sécurité sanitaire liée à l'environnement et au travail.

Pour sa mission d'information des publics, l'Agence a conçu et édité plusieurs sites et portails thématiques qui lui ont permis de développer une expertise dans l'analyse sémantique et la structuration des informations. C'est dans ce cadre que l'Agence intervient dans la réalisation du portail www.toutlenvironnement.fr, d'une part, dans le pilotage du sous-groupe « organisation des contenus » et, d'autre part, dans sa participation aux travaux des autres sous-groupes : sémantique, interface graphique, partenariats.

L'organisation des contenus du portail www.toutsurlenvironnement.fr

C'est en collaboration avec les responsables de la maîtrise d'ouvrage du portail, le ministère en charge de l'environnement, les maîtrises d'œuvre, l'ADEME et le BRGM, et les organismes impliqués dans la réalisation du portail, l'INERIS et le LNE, que l'Afsset, a piloté l'organisation des contenus du portail.

Pour mener à bien cette mission, l'Afsset a réalisé une analyse des informations pour organiser un menu qui rende compte, tout à la fois, de la diversité des informations produites dans le champ de l'environnement et des différents usages et besoins des publics concernés.

Cette analyse, qui a bénéficié de toute l'expertise de l'Afsset acquise pour la réalisation du portail www.sante-environnement-travail.fr, confiée dans le cadre du premier Plan national santé environnement (PNSE) et du premier plan santé au travail (PST), a permis de structurer des rubriques dans un menu qui illustre la diversité des milieux, des préoccupations du public, des acteurs et des secteurs d'activité couverts par le champ de l'environnement.

Ensuite, avec la participation active de l'ADEME, du LNE et de la direction de la communication du ministère en charge de l'environnement, ont été élaborés des textes de présentation des rubriques du menu du portail et des questions qui puissent illustrer les préoccupations du public remontées des travaux du Grenelle de l'environnement et de l'Eurobaromètre environnement.

Enfin, grâce à la synergie que l'Afsset a établie entre ces deux portails, plus de 2000 références de partenaires du portail www.sante-environnement-travail.fr enrichissent dès son ouverture le portail www.toutsurlenvironnement.fr.

L'Afsset tient à remercier tout particulièrement l'ensemble des participants du « COMOP 21 », acteurs publics et associatifs, qui, lorsqu'elle les a sollicités, ont apporté leur savoir et leur expertise pour proposer un menu d'accueil pertinent et convivial.

<p>Pour joindre le Service de presse de l'Afsset : Céline Delysse : 01 56 29 13 77 Par écrit : presse@afsset.fr Pour connaître nos travaux : www.afsset.fr</p>	<p>Pour découvrir nos sites thématiques : www.observatoire-pesticides.gouv.fr www.sante-environnement-travail.fr www.substitution-cmr.fr (nouveau)</p>
---	--



L'INERIS

L'INERIS, établissement public de recherche et d'expertise créé en 1990, a pour mission de contribuer à la réduction et à la prévention des risques que les activités industrielles font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement.

Il mène des programmes de recherche qui visent à faire progresser les connaissances sur ces risques, développer des outils opérationnels et des méthodologies originales et à proposer une capacité d'expertise pour nourrir le débat et la prise de décision sur les enjeux de la sécurité environnementale. Formé à partir d'équipes pluridisciplinaires, reconnues au plan national et international, il met ses compétences scientifiques et techniques à la disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités territoriales.

Le développement nécessaire de la conscience du risque et des efforts de prévention dépend pour partie de l'approfondissement des connaissances. Mais il passe aussi par la diffusion en profondeur de bonnes pratiques et de règles de l'art, et par l'intégration des citoyens aux processus décisionnels. À travers sa politique de formation et d'information, sa participation aux manifestations publiques, l'organisation de réunions d'échanges et de coréflexion avec les représentants de la société civile, l'INERIS inscrit cette priorité au cœur de son action.

L'INERIS dispose de moyens et de compétences de premier plan :

- Un effectif total de 582 personnes dont 338 ingénieurs et chercheurs,
- 40 spécialistes des géosciences basés à Nancy dans le cadre d'activités de recherche et d'expertise sur les risques liés à l'après-mine,
- Un siège dans l'Oise, à Verneuil-en-Halatte : 43 hectares, dont 25 utilisés pour des plates-formes d'essais, 25 000 m² de laboratoires,
- Six délégations régionales.

Dans le cadre du projet du portail de l'environnement, outre sa participation active aux travaux du Comité Opérationnel n°21, et à l'ensemble des chantiers fonctionnels et techniques de la maîtrise d'œuvre, l'INERIS a notamment animé les travaux de spécification et de mise en œuvre des sémantiques ouvertes et interopérables pour les ressources référencées au sein du portail : format et types de métadonnées, choix des termes et des thésaurus à utiliser, normes et standards de représentation des informations, etc.

L'INERIS a également piloté la mission d'un grand cabinet spécialisé, mandaté pour apporter son expertise sur l'ergonomie du portail : structuration des écrans, navigation au sein des rubriques, organisation de l'information sur le portail, etc.

Enfin, l'INERIS a développé l'interface utilisateur du portail, à l'aide d'un outil de gestion de travail collaboratif en ligne, nouvelle génération de produits informatiques permettant à de multiples contributeurs d'ajouter eux-mêmes des commentaires et des contenus, dans un environnement ergonomique, facile d'usage, et sans avoir besoin de recourir aux services d'un informaticien.

Direction de la communication
Mme Ginette Vastel - Directrice
Tél : 03 44 55 64 37 - ginette.vastel@ineris.fr
Mme Isabelle Clostre - isabelle.clostre@ineris.fr
Site Internet : www.ineris.fr